



Candela Invest
Société anonyme
Avenue Lloyd George 6
1000 Bruxelles
BCE 0810.604.650
(la « Société »)

Termes et conditions de l'opération de regroupement d'actions de la Société

A. Termes et conditions de l'opération

1. Ratio de l'opération de regroupement

Le Conseil d'administration décide que le ratio de l'opération de regroupement d'actions sera de une nouvelle action 1 (ISIN BE0974298300) pour 50 anciennes actions (ISIN BE0003900207).

2. Echange d'actions

L'échange d'actions aura lieu de manière automatique :

- dans le registre des actionnaires en ce qui concerne les actions nominatives ; et
- sur le compte-titres des actionnaires en ce qui concerne les actions dématérialisées.

L'opération de regroupement d'actions se réalisera sans que les actionnaires n'aient besoin d'entreprendre quelque mesure que ce soit.

3. Traitement des rompus

La société WEGHSTEEN, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi à 8200 Sint-Michiels, Rijselstraat 2A, boîte 00.01, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0405.156.033 et au Registre des Personnes Morales de Bruges (« **WEGHSTEEN SA** ») sera mandatée aux fins de :

- consolider les rompus qui apparaîtront ;
- céder les actions nouvelles, résultant de la consolidation, sur le marché d'ALTERNEXT d'EURONEXT Brussels ;
- distribuer le prix net de la cession des actions nouvelles résultant de la consolidation, entre les actionnaires détenteurs de rompus, au *pro rata* de leur quote-part.

Les sommes qui ne pourraient pas être versées aux actionnaires détenteurs d'actions nominatives constitutives de rompus, en raison du fait que la Société ne détiendrait pas de coordonnées bancaires y afférentes, seront conservées sur un compte ouvert à cet effet auprès de WEGHSTEEN SA.

B. Calendrier de l'opération

Le calendrier de l'opération de regroupement d'actions est le suivant :

1. 29 juillet 2016 : assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société autorisant le Conseil d'administration à réaliser l'opération de regroupement d'actions de la Société ;
2. 29 juillet 2016 : publication du communiqué de presse annonçant l'opération ;
3. 3 août 2016 au 5 septembre : période de cession et d'acquisition d'actions CANDELA INVEST en vue d'éviter de se trouver détenteur d'actions formant des rompus ;
4. 3 août 2016 : réunion du Conseil d'administration ratifiant les termes et conditions conformément au mandat reçu de l'assemblée générale
5. 5 septembre 2016 : date de l'enregistrement ;
6. 6 septembre 2016 : date à laquelle l'opération de regroupement d'actions sortira ses effets ;
7. 6 août 2016 au 13 septembre 2016 : période au cours laquelle les anciennes actions formant des rompus seront échangées contre de nouvelles actions ;
8. 13 septembre 2016 au 15 novembre 2016 (ou toute date ultérieure) : cession sur le marché par WEGHSTEEN SA de nouvelles actions issues de la consolidation des anciennes actions formant des rompus et distribution du prix de cession au pro rata entre les actionnaires détenteurs d'anciennes actions formant des rompus.

L'attribution de cash, en compensation des actions formant des rompus, sera réalisée endéans un mois à compter de la clôture de la période de cession et d'acquisition (les actionnaires devront avoir communiqué leurs coordonnées bancaires à WEGHSTEEN SA).

Marco MENNELLA, Administrateur

Jane ONG, Administrateur
Représentée par Monsieur Cyril JOSSET

Cyril JOSSET, Administrateur